

## Protection des données et transparence

### Bulletin d'information, n° 15, mars 2012

Le bureau des préposées à la protection des données et à la transparence vous adresse son bulletin d'information. Son but est d'informer les responsables LIPAD, systèmes d'informations et autres services intéressés par la protection des données et la transparence au sein des institutions publiques et parapubliques du canton de Genève.

Ce bulletin peut être transmis à toute personne intéressée.

**La demande de crédit complémentaire formée par le PPDT (suite à la suppression au budget 2012 des salaires de ses deux collaborateurs) a été transmise par le Conseil d'État à la commission des finances en date du 7 mars 2012. Par ailleurs, le rapport d'activité 2011 a également été transmis à la commission des finances par le Grand Conseil le 15 mars dernier, pour que ces deux sujets soient traités par la même commission. Le PPDT est dans l'attente d'une date d'audition.**

---

### Nos activités

---

#### Tableau casuistique en matière de transparence

Ce tableau recense les demandes d'accès à l'information traitées soit par notre bureau, soit par l'autorité judiciaire. Classé par objets (mots-clef), il peut toutefois être trié, notamment par entités concernées (canton, communes, institutions parapubliques) :

[http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PPDT\\_Casuistique\\_Transparence.xls](http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PPDT_Casuistique_Transparence.xls)

#### Prise de position (protection des données)

Demande de l'Office fédéral de la statistique au Service genevois de la recherche en éducation, relative à la collecte et à la transmission du NAVS13. Le PPDT constate que ni l'OFS ni le SRED ne disposent d'une base légale pour le référencement et la collecte de cet identifiant :

[http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PPDT\\_Prise\\_de\\_position\\_PD\\_2012\\_I\\_003\\_DIP\\_SRED\\_NAVS13\\_2012\\_03\\_20\\_V.pdf](http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PPDT_Prise_de_position_PD_2012_I_003_DIP_SRED_NAVS13_2012_03_20_V.pdf)

#### Recommandation (protection des données)

Demande, adressée au Registre du commerce par un citoyen, de suppression de données le concernant relatives à des sociétés radiées. Le PPDT constate qu'en l'état de la législation le RC ne peut supprimer ces données ; il n'est par ailleurs pas de sa responsabilité d'intervenir auprès des exploitants de moteurs de recherche qui les référencent :

[http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PPDT\\_Recommandation\\_PD\\_2012\\_C\\_001\\_M\\_anonimyse\\_2012\\_03\\_20\\_V.pdf](http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PPDT_Recommandation_PD_2012_C_001_M_anonimyse_2012_03_20_V.pdf)

#### Tableau de comparaison intercantonale des PPDT

Le PPDT a élaboré un tableau recensant la dotation en personnel des principales autorités cantonales de protection des données, classé par ETP pour 100 000 habitants, et mentionnant les spécificités de chaque autorité : [http://www.ge.ch/ppdt/doc/Comparaison\\_intercantonale\\_PDT.pdf](http://www.ge.ch/ppdt/doc/Comparaison_intercantonale_PDT.pdf)

---

### Jurisprudence

---

#### Tribunal fédéral

ATF 137 I 327. L'art. 59 al. 5 de la loi sur l'assurance-invalidité constitue une base légale suffisante pour l'observation par un détective privé dans un domaine privé librement visible sans autre par chacun. Des enregistrements vidéo d'un assuré qui le montrent occupé à des activités quotidiennes (travaux du ménage) sur le balcon visible librement n'excèdent pas le cadre prescrit à l'art. 179quater CP : [http://www.ge.ch/ppdt/doc/137\\_I\\_327.pdf](http://www.ge.ch/ppdt/doc/137_I_327.pdf)

ATF 137 IV 340. Surveillance de la correspondance par télécommunications au moyen d'une recherche par champ d'antennes. Conditions d'admissibilité d'une recherche par champ d'antennes, dans le

cadre d'une investigation pénale par quadrillage contre des auteurs encore inconnus:  
[http://www.ge.ch/ppdt/doc/137\\_IV\\_340.pdf](http://www.ge.ch/ppdt/doc/137_IV_340.pdf)

ATF 1B\_685/2011, 1B\_693/2011. Examen du prélèvement et de l'établissement d'un profil ADN par la police. Ces mesures, qui portent atteinte aux droits fondamentaux, doivent être examinées sous l'angle de la proportionnalité. Le Tribunal fédéral rappelle que le prélèvement ADN joue aussi un rôle préventif. Il peut éviter des erreurs d'identification et empêcher la mise en cause de personnes innocentes. Dans le cas de la personne concernée, déjà condamnée à 12 reprises, l'élaboration d'un profil ADN par un prélèvement non invasif, pouvait de plus permettre de lui attribuer d'autres infractions. La conservation de ces données apparaissait justifiée. [http://jumpcgi.bger.ch/cgi-bin/JumpCGI?id=23.02.2012\\_1B\\_685/2011](http://jumpcgi.bger.ch/cgi-bin/JumpCGI?id=23.02.2012_1B_685/2011)

---

## Législation

---

### Conseil fédéral

Le 1er avril 2012 entrera en vigueur une modification de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA) et de son ordonnance d'exécution. Les utilisateurs de l'infrastructure électronique de la Confédération seront dorénavant protégés contre tout traitement illicite de leurs données : <http://www.ejpd.admin.ch/content/dam/data/pressemitteilung/2012/2012-02-22/entw-f.pdf>

---

## Publications

---

### Confédération suisse

« Guide des achats en ligne ». Cette plateforme a été mise en place par plusieurs services fédéraux sous la direction du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et du Bureau fédéral de la consommation (BFC). L'internaute y trouvera des informations juridiques utiles et des conseils pratiques pour le commerce en ligne, en particulier en matière de protection des données : <http://www.e-commerce-guide.admin.ch/index.html?lang=fr>.

### Département fédéral de justice et police

« Das politische Profil des Geldes. Wahl- und Abstimmungswerbung in der Schweiz ». Cette étude réalisée par l'institut de recherche sotomo (Université de Zurich) conclut qu'en Suisse les inégalités en matière de financement des campagnes menées lors des élections et des votations fédérales sont criantes : <http://www.ejpd.admin.ch/content/dam/data/pressemitteilung/2012/2012-02-21/ber-wahlfinanzierung-d.pdf>

### Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Le CEPD se réjouit du renforcement du droit à la protection des données en Europe annoncé par la Commission européenne, mais regrette une nouvelle fois l'absence d'approche globale. Le CEPD est préoccupé en particulier en ce qui concerne:

- le manque de sécurité juridique quant à l'utilisation ultérieure de données à caractère personnel par les autorités policières et judiciaires;
- l'absence d'une obligation générale pour les autorités policières et judiciaires de démontrer la conformité avec les exigences de protection des données;
- les conditions insuffisantes encadrant les transferts vers des pays tiers;
- les pouvoirs indûment limités des autorités de contrôle.

Pour lire son avis (en anglais) :

[http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/webdav/site/mySite/shared/Documents/Consultation/Opinions/2012/12-03-07\\_EDPS\\_Reform\\_package\\_EN.pdf](http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/webdav/site/mySite/shared/Documents/Consultation/Opinions/2012/12-03-07_EDPS_Reform_package_EN.pdf)

### Actualités de la CNIL - Commission nationale de l'informatique et des libertés (France)

Le n°2 de la lettre IP Innovation et Prospective vient de paraître. Il a pour thème principal les smartphones, objet de paradoxe : à la fois concentrateur et producteur de données personnelles, le smartphone reste malheureusement une boîte noire pour son possesseur et ce, alors même qu'un fort besoin de protection de ses données se fait sentir. Face à cette opacité qu'illustrent encore plusieurs affaires récentes de fuite de données, la CNIL a établi un plan d'action qui vise notamment à analyser en profondeur l'écosystème de ces appareils, à le décrypter et à en anticiper les tendances d'usages. A

terme, il s'agira d'inciter les acteurs à construire une offre de services plus transparente et respectueuse de la vie privée : [http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/La\\_CNIL/publications/DEIP/Lettre\\_IP\\_2.pdf](http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/La_CNIL/publications/DEIP/Lettre_IP_2.pdf)

« Les nouvelles règles de confidentialité de Google soulèvent des inquiétudes ». La CNIL a été désignée par les CNIL européennes pour mener l'analyse des nouvelles règles de confidentialité de Google. L'analyse préliminaire montre que ces nouvelles règles ne respectent pas les exigences de la Directive européenne sur la protection des données (95/46/CE) en termes d'information des personnes concernées. De plus, la CNIL et les autorités européennes sont particulièrement inquiètes des nouvelles possibilités de croisements de données entre les services et vont poursuivre leurs investigations. C'est pourquoi la CNIL réitère sa demande à Google d'un report de la mise en œuvre des nouvelles règles : [http://www.cnil.fr/la-cn/il/actualite/article/article/les-nouvelles-regles-de-confidentialite-de-google-soulevent-des-inquietudes?tx\\_ttnews%5BbackPid%5D=2&cHash=040aec30f8e8a27b0688e33bd0984536](http://www.cnil.fr/la-cn/il/actualite/article/article/les-nouvelles-regles-de-confidentialite-de-google-soulevent-des-inquietudes?tx_ttnews%5BbackPid%5D=2&cHash=040aec30f8e8a27b0688e33bd0984536)

### **Portail Proxima Mobile (République française)**

« Protection des données personnelles : une déclaration des droits pour les utilisateurs de téléphones mobiles ». Au moment où les autorités de protection de la vie privée et les autorités de concurrence, aux États-Unis et en Europe, souhaitent encadrer les pratiques des opérateurs et celles des éditeurs d'applications mobiles, l'Electronic Frontier Foundation (EFF), qui œuvre depuis 1990 à la protection des libertés individuelles sur Internet, vient d'élaborer une **déclaration des droits à la vie privée** des utilisateurs de téléphones mobiles : <http://www.proximamobile.fr/article/protection-des-donnees-personnelles-une-declaration-des-droits-pour-les-utilisateurs-de-tele>

---

## **Conférences, formations et séminaires**

---

### **Formation aux magistrats genevois – IDHEAP**

Le PPDT a présenté les exigences légales en matière de transparence aux nouveaux élus communaux genevois, le 14 mars, dans le cadre de la formation annuelle qui leur est dispensé par l'IDHEAP.

### **Vidéosurveillance**

Café politique sur le thème de la vidéosurveillance, avec la participation de la préposée genevoise. Genève, 29 mars 2012, Café Navy, rue Saint-Léger.

### **Open Data**

Le deuxième campus Open Data de Suisse fera se rencontrer penseurs et créateurs autour du thème de la « mobilité ». Il s'agit d'un événement exploratoire qui permet aux participants de produire des prototypes pour expliciter ce qu'il est possible de réaliser. Se voulant délibérément ouvert et participatif, l'organisation est volontairement flexible et légère. Open Data se déroulera simultanément à Genève et Zurich.

Genève, 30 & 31 mars 2012 : <http://www.makeopendata.ch/>

### **Universität Zürich**

« Schutz personenbezogener Daten - aus internationaler Perspektive ». Prof. Dr. Paul M. Schwartz, Professor of Law, Berkeley Law, School of Law (University of California), Faculty Director, Berkeley Center of Law & Technology

Zürich, Mittwoch, 18. April 2012, 18.15 - 19.30 Uhr - Zentrum, Rämistrasse 71, Hörsaal KOL-F-104. Eintritt frei. Platzzahl beschränkt. Keine Anmeldung erforderlich

### **Datenschutz-Forum Schweiz**

« Von der Lochkarte zum Mobile Computing »: 20 Jahre Datenschutz in der Schweiz - was hat sich verändert? Welche Rolle spielt das Bauchgefühl im Datenschutz bei der Beurteilung der datenschutzrechtlichen Probleme? Wie sieht ein Informatiker den Datenschutz - seit es Datenbanken gibt? Wie soll bei internen Untersuchungen mit dem Datenschutz umgegangen werden?

Zürich, 24. April 2012 - 17:00 - 19:00 <http://www.datenschutz-forum.ch/vorabendveranstaltungen/von-der-lochkarte-zum-mobile-computing>

### **Symposium eGovernment Romand**

Les collectivités publiques, les entreprises et les particuliers pourront participer le 3 mai prochain au premier eGovernment Symposium romand.

Lausanne, 3 mai 2012, IDHEAP : [http://www.egovernment-symposium.ch/default.asp?V\\_ITEM\\_ID=18214](http://www.egovernment-symposium.ch/default.asp?V_ITEM_ID=18214)

<http://www.ge.ch/ppdt>

**Cinquième Journée suisse du droit de la protection des données - Préposé fédéral**

«Le développement du cadre juridique européen en matière de protection des données (Convention du Conseil de l'Europe et Directive 95/46) et implications pour la Suisse » en présence du Contrôleur européen de la protection des données, Peter Hustinx.

Fribourg, Berne, 14-15 juin 2012 : <http://www.edoeb.admin.ch/aktuell/01174/01772/index.html?lang=fr>

**Advanced Technology Group & Department of Computer Science, ETH Zurich**

Quatre séminaires sont organisés en 2012 en sécurité de l'information et cryptographie (en anglais)

Zurich, juin et juillet 2012 : <http://www.infsec.ch>

-----  
**Nos collaborations en réseau**  
-----

**Thinkdata.ch**

Le service de sensibilisation à la protection des données personnelles et à la transparence, présenté par le groupe de travail Thinkgroup lors de la journée du 27 janvier dernier à Lausanne fera l'objet d'une version plus élaborée et multilingue. Une demande de financement est en cours d'élaboration, et la traduction en allemand des scénarios a été commandée. N'hésitez pas à alimenter cet outil par vos histoires : <http://thinkdata.ch/fr/mon-sc-nario>

ThinkData sera présenté à la prochaine causerie du jeudi de la Muse.

Genève, La Muse, 19 avril 2012, 18-20 heures : <http://la-muse.ch>  
-----

***Important***

*Cette lettre d'information n'est pas un groupe de discussion. Nous ne transmettrons à personne les adresses ni ne les utiliserons à des fins commerciales.*

*Si vous désirez donner des informations pour un prochain numéro, envoyez un message avec une référence internet à : [ppdt@etat.ge.ch](mailto:ppdt@etat.ge.ch)*

*Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin vous pouvez vous désinscrire de cette liste de distribution en écrivant à : [ppdt@etat.ge.ch](mailto:ppdt@etat.ge.ch)*